



Remboursement anticipé prêt a la consommations

Par **indy**, le **25/09/2009** à **16:02**

Bonjour,

J'ai souscrit un prêt à la consommation auprès de Vxxx pour le financement d'un camping-car d'un montant de 35 000 €. Je désire effectuer un remboursement anticipé. Lors de la contraction de ce prêt le vendeur m'avait signalé que je pourrais rembourser par anticipation, sans frais.

Aujourd'hui, je demande à la Société Vxxx de pouvoir rembourser 30 000 €. Celle-ci me demande 4% du capital remboursé par anticipation car mon prêt dépasse 21 500 €. Cela est-il légal ? De plus, je leur ai demandé par lettre recommandée de me faire parvenir par courrier les démarches à suivre. Sans réponse, j'ai téléphoné, il m'a répondu qu'il ne répondent jamais par courrier, ils ne donnent ces infos que par téléphone.

Merci de me dire ce que vous en pensez.

Par **razurel**, le **29/11/2009** à **19:05**

Bonjour il nous arrive exactement la même chose que vous. Notre prêt en mars 2009 est de 41500 euros et on voudrait solder ce prêt et après 9 mois à 454.45 euros, on leur devrait 43 247.70 euros. Au tel. ils nous ont aussi les 4% de pénalités. Nous nous sommes renseignés auprès de notre banquier qui nous a dit que c'était du vol et au pire les pénalités ne peuvent pas dépasser 3 %. Si vous lisez le contrat en 4.1 Il est noté que l'on peut rembourser par

anticipation sans indemnité, en partie ou en totalité, le crédit qui vous a été consenti.
Si vous avez des nouvelles pour contrer cette arnaque merci de nous les faire connaître et j'en ferai de même.
Cordialement

Par **WAPPO38140**, le **03/02/2011** à **21:52**

moi aussi je viens d'avoir ce problème j'ai fait un peu de 30675 et je viens d'avoir un accident mes je suis pas en tort et je voudrais savoir si je peux faire un remboursement anticipé car il m'a parlé des 4% se la fait plus que le crédit que j'ai fait comment faire merci de votre aide.

Par **dbil29**, le **22/11/2017** à **15:27**

Bonjour, en janvier 2013 j'ai fait l'acquisition d'un véhicule d'occasion, le garagiste m'a demandé de quel façon je pensais le régler, quand je lui ai dit au comptant, il m'a proposé de prendre un petit crédit de 5000€ sur 5 ans chez Viaxel afin de bénéficier de l'entretien gratuit pendant la durée de mon crédit et que si je le souhaitais je pourrais faire un remboursement anticipé. Chose que j'ai effectuée en août dernier, là j'ai appris que je ne bénéficiais plus de l'entretien gratuit de mon véhicule. Merci l'arnaque

Par **Jpe75**, le **23/11/2017** à **11:13**

@dbil29,

Si vous faites une demande de remboursement anticipé, vous n'êtes plus sous contrat. Il est donc logique que vous ne bénéficiiez plus de l'entretien. Il n'y a pas d'arnaque ... c'est du bon sens.